

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

### RIK DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 15 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.  
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PAIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'UN CONTRAIRE.

### RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

Directeur-Gérant : **ALFRED REBOUX**  
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

### ABONNEMENTS (ET ANNONCES)

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.  
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 24  
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 7 MARS 1886

## M. GLADSTONE ET LE HOME RULE

On aurait tort de contester à M. Gladstone le mérite et le talent de la discrétion. Il a trouvé moyen de triompher dans les élections générales, de renverser le ministère et de gouverner depuis plus d'un mois sans s'expliquer sur la question brûlante qui semble mettre en péril les fondations mêmes du royaume uni.

Hier encore, répondant à une interpellation de l'opposition, il a maintenu l'ajournement à la fin du mois pour faire connaître le résultat de ses méditations. Sur un seul point il a trahi sa pensée.

Il ne trouve pas qu'il y ait l'indépendance en la demeure. Il prétend que les attentats agraires ont diminué dans ces derniers temps. En vain lui représente-t-on que ce n'est pas la paix de la reine qui régit en Irlande, mais celle de la Ligue nationale : que tout le pays est aux mains d'une puissante association soudoyée par l'étranger, dirigée par un conviet en rupture de ban et dont les arrêtés sont exécutés partout sans essai de résistance.

Le premier ministre se montre satisfait de ce genre de pacification : il est d'avis de ne prendre aucune autre mesure pour la répression des crimes en Irlande et de tout attendre de l'effet des grandes mesures dont l'enfancement l'absorbe en ce moment.

Voilà tout ce qu'il est possible de déduire du discours de près d'une heure qu'il a prononcé à la séance des Communes avant hier. Tout le reste a été consacré au membre imprudent qui l'interpellé et au parti qui le soutenait.

Les parnellistes ont beaucoup ri et applaudi, les libéraux ont trouvé les propos de M. Gladstone hors de saison, ses personnalités de mauvais goût ; les conservateurs lui ont rendu avec usure ses provocations par l'organe de lord Randolph Churchill ; le premier ministre n'a pas ajouté à sa gloire dans cette passed'armes mais il a su garder le secret de ses projets.

Il les tient non seulement pour la Chambre des communes, mais pour ses collègues du cabinet. Ceux-ci ne savent rien en effet de la constitution nouvelle qu'il élabore pour le royaume uni. M. Trevelyan, M. Chamberlain ne sont pas plus au courant que ceux de leurs collègues avec lesquels M. Gladstone a moins à compter. Il veut que son œuvre soit toute de lui, il la communiquera à l'état de proposition rédigée, article par article, aux membres de son cabinet, qui n'auront qu'à gagner la porte si le projet ne leur convient pas.

Si bien que le secret soit gardé pour les collègues de M. Gladstone, le public n'est plus dans l'ignorance de ce que lui ménaçait les conceptions de ce génie solitaire.

L'Association de la presse annonce que le premier ministre a renoncé à toute demi-mesure et à tout *modus vivendi* parmi ceux qui ont été proposés pour concilier les prétentions de l'Irlande avec les vieux préjugés de l'Angleterre, et qu'il a franchement adopté le principe de la législation irlandaise siégeant à Dublin ; c'est le *home rule*.

M. Parnell n'exigerait pas toutefois l'exécution immédiate, il laisserait passer d'abord une nouvelle mesure agraire, qui ferait tout à la fois le bonheur des fermiers enrichis et des propriétaires dépeuplés. On n'ajoute pas : et des contribuables pauvres ou riches de tout le royaume uni, appelés à supporter les frais de cette pacification.

Il est vraisemblable que plusieurs membres du cabinet refuseront de passer sous de semblables fourches caudines ; mais la vraie question est de savoir combien de membres du parti libéral auront le courage de secouer le joug des traditions de fidélité au parti pour contredire M. Gladstone et lui infliger une défaite finale qui terminera sa carrière.

Les hommes les plus considérables du parti, MM. Goschen, Forster, sir H. James, le marquis de Hartington, ont déjà pris position dans la lutte pour le maintien de l'union des trois royaumes.

On dit que quarante membres du parti libéral sont dès à présent déterminés à les

suivre dans leur sécession. Ce serait un déplacement de 80 voix, qui suffirait à neutraliser les votes des *home rulers* irlandais.

La situation est grave au sein du Parlement, et non moins au dehors.

Les choses ont été arrivées au point où le raisonnement n'est plus de saison. Pendant que M. Gladstone prépare de nouvelles lois destinées à l'empire anglais, la *National League* se prépare à parler, à tout événement, la domination qu'elle a conquise, et les orangistes du Nord se préparent à reprendre la lutte pour la défense de leur indépendance.

## NOUVELLES DU JOUR

### Le conseil des ministres

Paris, 6 mars. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée. M. Sadi-Carnot, encore indisposé, n'y assistait pas.

M. Balthus a rectifié les interprétations inexactes de plusieurs journaux au sujet de son entretien avec les délégués de l'extrême gauche sur la grève de Decazeville.

Loin de se déclarer favorable à l'éventualité de l'exploitation par l'Etat, M. Balthus a eu soin de faire à cet égard les réserves les plus formelles au point de vue du droit et s'est appliqué à en faire ressortir les graves inconvénients.

M. Sarrien a rendu compte de la situation à Decazeville.

La grève continue malgré quelques symptômes de détente ; plusieurs grévistes, qui avaient été embauchés pour la mine de Grassein, ont refusé, au dernier moment, de partir.

A Saint-Quentin, 100 ouvriers sur 80 de l'usine Hatmy, sont en grève.

M. Boulenger déposera prochainement un projet tendant à la répression de l'espionnage.

M. Grevy a signé un décret portant la reorganisation de la défense sous-marine et la réorganisation des services hydrographiques.

### Une délibération annulée

On assure de la *Liberté* que le gouvernement est résolu d'annuler la délibération du Conseil municipal de Paris qui alloue une somme de 10,000 francs aux mineurs de Decazeville.

### A Decazeville

Decazeville, 6 mars. — La situation se détend un peu à Bourain. Il y a des demandes d'embauchage et on commence à sortir du charbon. A Firmy, le travail continue avec activité, ainsi qu'aux forges et ateliers. Les besoins de charbon pour la métallurgie sont assurés pour plusieurs jours.

### Mandement de Mgr Guibert

Paris, 6 mars. — Son Excellence le cardinal-archevêque de Paris vient d'adresser au clergé son mandement à l'occasion du carême de 1886. Mgr Guibert a pris pour sujet de sa lettre pastorale le jubilé que le Souverain Pontife a prescrit pour cette année.

### L'amiral de Dompierre-d'Hornoy

On lit dans la *Patrie* : « Nous sommes informés que l'amiral de Dompierre-d'Hornoy, se rendant à l'évidence, vient de donner sa démission de président du Comité Courbet. Nous approuvons d'autant plus l'éminent amiral, député d'Abbeville, que les souscripteurs sont d'accord pour faire placer sur la place Courbet, à Abbeville, la statue du célèbre amiral et dans le square Montholon à Paris, le monument national Faignière, Mercier, Pajot et Barbedienne. Ainsi se trouve heureusement terminée la conflit qui avait fait surgir. »

### Les coups de revolver à la Bourse de Paris

Paris, 6 mars. — M. Guillot, juge d'instruction, a interrogé ce matin Gallo, l'auteur de l'attentat du palais de la Bourse. Cet individu a reconnu avoir habité Nancy après avoir purgé la condamnation prononcée contre lui, en 1879, pour émission de fausse monnaie.

Gallo était arrivé à Paris le 15 ou le 16 février. Deux ou trois jours, après le 18, il prenait la parole dans une réunion qui eut lieu à la brasserie du Temple, 115, rue du Temple, où Louise Michel se fit entendre, ainsi que MM. Chabert, Vaillant et Sussini.

Il prononça un discours dans lequel il raconta quelques proses anarchistes de Nancy. Ses propos étaient couverts d'un exalté, il paraissait profondément convaincu de la prochaine venue d'un grand mouvement révolutionnaire.

L'émancipation prolétarienne devait se faire « au bruit des palais législatifs croulants et à la lueur de l'incandescence des bagnes capitalistes ». Ce furent ses paroles textuelles.

### Un service à Rome pour Pie IX

Rome, 6 mars. — Par les soins des sociétés catholiques, un service solennel a été célébré aujourd'hui pour l'âme de Pie IX en l'église des Saints-Apôtres. Le catafalque était superbe, la foule nombreuse. Mgr l'archevêque de Spolète officiait. S. Em. le cardinal-vicaire a fait l'absoute.

### L'Empereur d'Allemagne

Berlin, 6 mars. — Suivant les règlements officiels, l'empereur, qui souffre d'un enrouement persistant, est obligé de garder la chambre. Les effets de la contusion que le souverain s'est faite à la hanche commencent à disparaître.

Les douleurs que l'auguste malade éprouve sont loin d'être aussi vives que les précédentes. L'empereur a reçu aujourd'hui les hauts fonctionnaires militaires qui ont présenté leur rapport. Le Reichstag a renvoyé le projet de loi relatif au monopole de l'eau-de-vie à une commission de 28 membres.

### Tremblement de terre en Italie

Rome, 6 mars. — De violentes secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Marano-Merchato et à Cosenza. Plusieurs maisons se sont effondrées. Quelques personnes ont été blessées, une autre tuée.

## Le mistral à Marseille

Marseille, 6 mars. — Un mistral violent a emporté le départ des courriers pour l'Indoustan. Le navire qui doit rapatrier les troupes du Tonkin a différé aussi son départ. Le *Cocher* partira le 10 courant pour la même destination.

## Le mariage de l'infante Eulalie

Madrid, 6 mars. — Le mariage de l'infante Eulalie a eu lieu avec la cérémonie annoncée.

## L'ENCYCLIQUE « IMMORTALE DEI » ET L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS

Les archevêques et évêques de la province de Sens ont adressé au Souverain-Pontife une lettre dans laquelle ils expriment les sentiments de vive admiration que leur a causés l'encyclique *Immortale Dei*.

Les prélats rappellent les heureux résultats qu'avait produits pour la civilisation, l'union du Sacerdoce et de l'Empire, puis ils ajoutent :

Pourquoi faut-il qu'au seizième siècle cette harmonie si féconde en merveilleux effets ait été rompue ?

En rejetant l'Église comme juge infaillible des controverses religieuses et en proclamant le droit du libre examen, les novateurs ouvrirent la porte aux doctrines les plus absurdes. On proclama bien haut le droit de penser et d'agir selon son bon vouloir, et les conséquences de ce principe furent bientôt les persécutions contre l'Église, l'usurpation de son royaume temporel, la loi sur le divorce, et tant d'autres, qui plongent dans la désolation les âmes chrétiennes.

Ces désastreuses doctrines, vous les condamnez, Très-Saint-Père, comme les ont condamnées vos prédécesseurs ; mais, comme eux, vous n'entendez pas condamner les diverses formes du gouvernement, l'Église, dont vous êtes le Chef suprême et infaillible, n'a jamais entendu s'identifier à une de ces formes, elle les accepte toutes ; seulement, ses préférences sont pour celles qui sont le plus en rapport avec les intérêts et les besoins des différents peuples, et qui peuvent le mieux assurer leur prospérité terrestre et leur bonheur éternel.

Ces condamnations ne portent pas non plus sur les nécessités qui obligent les chefs d'État à tolérer certains maux pour en éviter un plus grand ; par exemple, la pluralité des cultes. Les erreurs destructives du vrai et du bien, voilà ce que l'Église poursuit de ses anathèmes.

Quant à la société moderne, loin de la maudire, l'Église pour elle des bénédictions, comme elle applaudit au progrès des sciences et des arts et aux découvertes du génie humain.

Puisse, Très-Saint-Père, votre admirable langage être entendu de ceux qui gouvernent les États ! Puisse cette sublime exposition des doctrines les plus élevées les pénétrer et les déterminer à rendre à l'Église et à son chef suprême leur liberté, l'exercice de leurs droits, leurs séculaires prérogatives et l'accomplissement paisible de leur mission !

Nous espérons, Très-Saint-Père, et un puissant motif de notre espérance, c'est le fait immense qui vient de se révéler aux regards du monde étonné, lorsque deux grandes nations ont fait appel à votre médiation et vous ont choisi pour arbitre de différends. Nous sommes fiers de cet honneur rendu au Vicaire de Jésus-Christ dans ces malheureux temps, et nous l'avons salué comme l'aurore de meilleurs jours.

## LE COLLÈGE FRANÇAIS DE TUNIS

On écrit de Tunis au *Monde* :

« Il vient de se décider, pour le collège français de Tunis, un changement considérable et qui, dans les circonstances actuelles, peut avoir pour vous un véritable intérêt. »

Ce collège, a, comme vous le savez, été fondé par S. Em. le cardinal Lavergerie pour répondre à un désir du gouvernement français immédiatement après la déclaration du protectorat. Il n'y avait alors à Tunis d'autre collège que le collège italien, et les familles des fonctionnaires et des officiers qui avaient amené leurs enfants avec elles se trouvaient fort embarrassées pour leur éducation. D'autre part, il était impossible, à ce moment, de demander des subventions à notre Parlement pour une création de cette nature.

Sur le désir qui lui en fut exprimé S. Em. le cardinal Lavergerie consentit à fonder cet établissement, et il en confia la direction à la congrégation légalement autorisée, comme association enseignante des Missionnaires d'Alger. Ce collège est établi sur le même pied que les collèges de France et il en suit les programmes, tant pour l'enseignement classique que pour l'enseignement secondaire spécial. Il est, du reste, exclusivement destiné à la préparation aux carrières laïques et il compte en ce moment, après quatre années d'existence, 250 élèves pour les classes inférieures, car les classes supérieures ne se forment qu'année en année, à mesure de l'avancement des enfants, les classes supérieures n'existent pas encore ; le nombre des professeurs appartenant à la Société de missionnaires d'Alger et à celle des Marianites, qui dirigent à Paris le collège Stanislas est de dix-huit.

Dans ces derniers temps, le ministre de l'Instruction publique a eu la pensée de fonder un lycée en face de ce collège déjà existant ; mais après un examen attentif de la situation, il s'est convaincu que cette fondation serait impossible pour longtemps, et que d'ailleurs, les forces françaises, toujours combattues ici sourdement par les éléments étrangers, n'avaient qu'à perdre en se divisant.

C'est alors que, sur l'initiative de l'enseignement public en Tunisie, un arrangement vient d'intervenir entre le gouvernement et le cardinal Lavergerie ; arrangement en vertu du-

quel le collège de Tunis est constitué sur le modèle du collège Stanislas de Paris, le cardinal conservant la propriété et l'administration matérielle du collège, ainsi que la direction religieuse, morale et disciplinaire, et des professeurs gradués de l'Université chargés désormais de l'enseignement classique. Le supérieur, les directeurs, l'économat et les surveillants sont nommés directement par le cardinal ; un conseil d'administration, composé de cinq membres également nommés par lui, sauf un seul qui représente le gouvernement tunisien, choisit et présente les professeurs de l'Université qui sont nommés par le ministre. Ces professeurs doivent être tous ou agrégés ou au moins licenciés ; ils sont payés sur le budget du gouvernement tunisien et leur traitement, quart colonial compris, est de 5,000 fr. pour les licenciés et de 6,500 fr. pour les agrégés.

« Je vous donne ce dernier détail parce que peut-être des professeurs de l'Université remplissant les conditions requises pourraient désirer obtenir ces places, et, en ce cas, ils devraient s'adresser directement soit au supérieur du collège français à Tunis, soit à S. Em. le cardinal Lavergerie. »

Comme il a été dit ci-dessus, le programme des études du collège de Tunis est le même que celui des lycées de France ; comme le collège Stanislas il est soumis à l'inspection de l'Université et il prépare directement aux grades qu'elle décerne.

Cet arrangement, qui a pour but, comme on l'a dit plus haut, de ne pas diviser en les mettant en lutte les forces religieuses, morales et intellectuelles de la France dans ce pays, cause ici, parmi tous les gens sensés, une vraie satisfaction, d'autant plus que ce système, inauguré à Paris au collège Stanislas, a produit les effets les meilleurs.

C'est après les vacances de Pâques, c'est-à-dire à la fin du mois d'avril, que ce nouvel état de choses doit être inauguré ; mais il est déjà absolument décidé, car le contrat qui le consacre a été signé avant le départ pour Rome du cardinal Lavergerie. »

« C'est après les vacances de Pâques, c'est-à-dire à la fin du mois d'avril, que ce nouvel état de choses doit être inauguré ; mais il est déjà absolument décidé, car le contrat qui le consacre a été signé avant le départ pour Rome du cardinal Lavergerie. »

« C'est après les vacances de Pâques, c'est-à-dire à la fin du mois d'avril, que ce nouvel état de choses doit être inauguré ; mais il est déjà absolument décidé, car le contrat qui le consacre a été signé avant le départ pour Rome du cardinal Lavergerie. »

« C'est après les vacances de Pâques, c'est-à-dire à la fin du mois d'avril, que ce nouvel état de choses doit être inauguré ; mais il est déjà absolument décidé, car le contrat qui le consacre a été signé avant le départ pour Rome du cardinal Lavergerie. »

« C'est après les vacances de Pâques, c'est-à-dire à la fin du mois d'avril, que ce nouvel état de choses doit être inauguré ; mais il est déjà absolument décidé, car le contrat qui le consacre a été signé avant le départ pour Rome du cardinal Lavergerie. »

## LE SOCIALISME AUX ÉTATS-UNIS

Nous avons eu à parler à différentes reprises, dans ces derniers temps, des socialistes anglais. Il est intéressant de connaître la force et l'organisation du parti socialiste américain. On verra ainsi comment l'Internationale du crime et de l'anarchie étend son réseau sur le monde entier et comment aussi, dans cette lutte contre les barbares de l'intérieur, tous les pays sont plus ou moins solidaires.

Le socialisme aux États-Unis est d'importation étrangère. Ce furent des réfugiés allemands qui, après 1848, en apportèrent les premiers germes. Toutefois, le socialisme ne s'est guère développé qu'à partir de 1873. Depuis cette époque, il a cessé de s'affirmer avec une ardeur croissante.

C'est à lui indubitablement qu'on doit les graves pertes de ces dernières années. Le 5 septembre 1885, New-York avait eu déjà comme un avant-goût des troubles actuels de Londres. On vit plus de 10,000 ouvriers parcourir les rues de la ville avec des bannières rouges portant des inscriptions de mort contre les capitalistes.

Un des traits distinctifs du socialisme américain est qu'il montre à quels terribles excès il peut se livrer à un moment donné, c'est qu'il est organisé, au grand jour, en sociétés armées et s'exerce ostensiblement à la rébellion et à la guerre des rues ; ces régiments du crime s'exercent publiquement à manier le *remington* pour être prêts à toute éventualité. Fort heureusement, en Europe, tout est moins sérieux, et nous ne possédons pas aussi loin le culte de « la liberté individuelle ». Mais on voit d'ici les scènes sauvages qui se produiraient le jour où ces bataillons de l'anarchie essaieraient de mesurer leurs forces, en donnant le signal de la guerre sociale.

Une autre preuve des progrès incessants du socialisme, c'est le grand nombre de ses journaux et la quantité considérable de leurs lecteurs. Tandis qu'en France aucun journal socialiste n'a pu se maintenir, la presse socialiste est florissante aux États-Unis. Tel journal, le *Variété* sont d'une douzaine années d'existence. Ces journaux sont d'une violence dont nous pouvons à peine nous faire une idée. La feuille qui s'intitule *Dieu et le Diable* (la Torche) a son titre orné de brandons, symbole de la destruction universelle qui est le but de son programme. Le parti socialiste américain est divisé en deux groupes : l'*International Working Men Association* et le *Socialistic Labour party*. Le premier de ces groupes est absolument anarchique, il a pour organe la *Rebel* et la fameuse *Freiheit* de Most. Ce dernier journal en sait, à poussé des cris de joie à la nouvelle des récents désordres de Londres. Il prédit constamment à ses adeptes la mort et le pillage. Lors de l'expédition de Keating, l'auteur de l'attentat du Niederwald, la *Freiheit* parut encaresser de noir.

Le *Socialistic Labour party* est d'opinions plus modérées ; il engage ses adhérents à prendre part aux élections. Il voudrait arriver en possession du gouvernement par les voies légales. Il réclame l'abolition de la présidence du Sénat et le rétablissement du *referendum* comme en Suisse. Jusqu'à présent le socialisme légal n'a pas eu grand succès. Les candidats qu'il a présentés aux élections ont été constamment battus, preuve évidente que les théories anarchistes ont beaucoup plus de prise sur les masses que les revendications légales et constitutionnelles.

Cette courte esquisse suffit à montrer que si en Amérique le péril anarchique n'est pas imminent, il n'en est pas moins très réel. Ces progrès du socialisme aux États-Unis infirment un démenti catégorique aux préjugés de certains écolos.

On prétendait qu'une large diffusion de l'Instruction primaire était le moyen le plus sûr de ramener les masses à des idées plus saines.

Or, les États-Unis sont peut-être de tous les pays du monde, celui où l'Instruction est la plus répandue ; cela n'a-t-il empêché la diffusion des doctrines anarchistes dans le peuple ? Au contraire, le socialisme y a trouvé un élément d'accroissement. Les carrières libérales ont été encombrées et le nombre des déclassés et des mécontents n'a fait qu'augmenter.

D'autres assurément enfin que le socialisme est dû à des causes exclusivement accidentelles et matérielles ; à la misère, au manque de travail, qu'il se réduit à une question de salaire ou de protection, etc. Et voilà que dans un pays de races jeunes et fortes, où l'activité commerciale et industrielle est à son comble, où de vastes espaces incultes sont encore à défricher, le socialisme fait autant de progrès que dans nos vieilles sociétés européennes souffrant de plétore.

Tout ceci ne prouve-t-il pas que l'origine du socialisme est plus haute et que ce triste fléau est dû surtout à des causes morales, à l'affaiblissement du principe d'autorité, au dépérissement du sentiment religieux, à la disparition des anciennes croyances ?

La nature du mal indique où il faut chercher le remède. Ce n'est, dit-il, *Moniteur de Rome*, que dans un retour aux principes éternels de l'Église, principes rappelés par Léon XIII dans son Encyclique sur le socialisme, que les sociétés de l'ancien et du nouveau monde trouveront la vérité et le salut.

## SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 4 mars 1886

Présidence de M. Le Royer.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le traité de Madagascar

L'ordre du jour appelle la discussion du traité de Madagascar.

M. le marquis de l'Angle-Beaumont prend la parole sur le traité de Madagascar. Il en examine les diverses clauses. Il fait remarquer que jamais nous n'avions l'habitude de traiter directement avec les peuples et qu'aujourd'hui nous avons recours à l'Angleterre, qui entretient chez les diverses nations des agents dont la mission principale consiste à susciter des haines à la France.

Si nous savions nous débarrasser de ces entrepreneurs suspects et pratiquer une politique plus franche, nous nous en trouverions mieux.

L'orateur fait l'histoire de la campagne contre Madagascar et montre combien les divers chefs de l'expédition ont eu à souffrir des indécisions du gouvernement.

L'orateur remercie le gouvernement d'avoir su défendre dans le traité les intérêts catholiques.

Il termine en disant que si la reine de Madagascar ne respecte pas le traité, le Sénat sera disposé à faire tous les sacrifices pour maintenir l'honneur du drapeau français.

M. Milhet-Frontarabie déclare qu'il parlera du traité avec la réserve qui lui est commandée par son respect pour le gouvernement. Il appelle l'attention du Sénat sur les immenses richesses de Madagascar et il dit que s'il critique le traité, c'est qu'il a le sentiment de la perte immense que fera la France en abandonnant ses droits. Il ajoute qu'il ne faut pas oublier que Madagascar est convoité par beaucoup d'autres puissances.

L'orateur explique comment l'influence anglaise a pu se faire sentir à diverses reprises dans cette île, au détriment de l'influence française. Il constate que l'influence française a diminué au moment où les missionnaires ont été chassés de Madagascar.

M. de Freycinet prend acte des dernières paroles de M. de l'Angle-Beaumont et Milhet-Frontarabie, qui ont affirmé que si cela était nécessaire, le Parlement saurait donner au gouvernement les moyens de faire respecter les droits de la France.

« Il est bon, dit-il, que ces paroles soient répétées au dehors ; le gouvernement ne peut qu'en tirer une grande force. »

Il souhaite trouver toujours la même unanimité sur les bancs des Chambres, chaque fois qu'il faudra résoudre une question de politique extérieure.

M. l'amiral Véron vote le traité sans enthousiasme, parce qu'il ne présente pas d'avantages en rapport avec les sacrifices accomplis et qu'il abandonne une partie de nos droits séculaires. Il le vote parce qu'il affirme qu'on ne pourrait avoir de meilleures conditions sans une grande expédition dont le pays ne veut plus.

M. Buffet demande une explication au président du conseil sur l'article 11 qui promet à la reine de Madagascar de la protéger contre toute attaque dont ses États seraient l'objet. C'est une obligation hors de proportion avec les avantages que nous accordé le traité.

M. de Freycinet. — Il n'y a aucun doute sur le sens de l'article ; nous ne devons protéger la reine de Madagascar que si ses États sont attaqués ; s'il y a un conflit entre la reine de Madagascar et une nation à propos d'une réclamation d'un de ses nationaux, ce n'est pas là une attaque contre Madagascar.

Le projet de loi est mis aux voix et est adopté. Le Sénat décide qu'il se réunira le lundi 15 à 1 heure, dans ses bureaux, et à 2 heures en séance publique. La séance est levée à 4 heures 35.

## BULLETIN ÉCONOMIQUE

La crise aux États-Unis

D'un relevé statistique que vient de faire aux États-Unis, dans vingt-et-un États, l'Agence commerciale de New-York, il résulte que le nombre des ouvriers employés dans les fabriques, qui était, en 1880, de 2,450,479,

a diminué de plus de 350,000 et cela malgré une augmentation de population considérable. Sur 272 manufactures de coton, 36 sont fermées, et sur 186 manufactures de laines, 53 sont fermées. Les fabricants de laine des six États de la Nouvelle-Angleterre, ont licencié 21,000 ouvriers ; et dans le seul comté de Lowell (Massachusetts), on compte 2,300 ouvriers de moins au travail qu'en 1884. Les salaires durant la même période, ont baissé de 20 et 25 0/0.

De même dans le Canada, sur 1,417 manufactures de la province d'Ontario, 72 sont fermées, et 3,089 ouvriers ont été licenciés ; en outre, 3,475 ne travaillent que par demi-jour.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris 6 Mars. — Le centre de dépression qui était hier à l'ouest de la Manche a passé cette nuit sur Paris, amenant une tempête sur toute la France. Il se agit de pluie, avec de nombreux coups de vent et de pluie. Le baromètre monte rapidement sur l'ouest de l'Europe, il baisse dans le Sud et un maximum persiste en Laponie (755 mm).

La température est en baisse générale. Le thermomètre était ce matin de 17° à Rome et de -15° à Arde. En France, le temps est à la neige dans l'Est, à éclaircies dans l'Ouest et le Nord. La température va s'élever.

À Paris, hier, pluie, neige la nuit et ce matin. Baromètre très bas de trois heures du soir à minuit. Baromètre rapide.

## CHRONIQUE LOCALE

### ROUBAIX

La société artistique de Roubaix-Tourcoing prépare pour le 1er mai 1886 une quatrième exposition qui aura lieu rue de l'Alouette et sera spécialement réservée aux Arts décoratifs, comme nous l'avons déjà annoncé.

L'emplacement restreint que dispose la société ne permettant pas de réunir en un seul lieu toutes les branches qui se rattachent à l'Art décoratif, cette troisième exposition ne pourra comprendre que trois sections : la peinture, la sculpture et l'architecture décorative.

Nous croyons utile de publier ici le règlement de cette exposition :

I. — Conditions d'admission des ouvrages. — Dans la Ire section. — Sont admises : toute peinture se rattachant à la décoration intérieure, du monument et de l'appartement, panneaux, tableaux, tentures de tapisseries, similitudes, peinture sur verre.

Dans la 2e section. — La sculpture, en marbre, en bois, en pierre, en plâtre, leurs similitudes et mousses.

Dans la 3e section. — Les dessins et maquettes de décorations intérieures du monument et de l'appartement.

Pour être admis à exposer il faut être membre actif ou honoraire de la Société.

Les exposants de Roubaix-Tour